

# Carhaix-Plouguer



## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2017**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017.....	6
1.6.2.	Production .....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	17
4.	Financement des investissements .....	18
4.1.	Branchements en plomb.....	18
4.2.	Montants financiers.....	18
4.3.	État de la dette du service .....	18
4.4.	Amortissements .....	18
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	19
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	22

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Carhaix-Plouguer
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Syndicat du Stanger
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Syndicat du Stanger
Traitement <sup>(2)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Syndicat du Stanger
Transfert <sup>(3)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Syndicat du Stanger
Stockage <sup>(4)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1-2-3-4) : A compléter

*Traitement* : le syndicat du Stanger gère la potabilisation de l'eau au niveau de l'usine de production, toutefois, 3 stations de chloration sont implantées sur le réseau de distribution de Carhaix.

*Transfert* : la mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production d'eau potable jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Le point de livraison en gros de la ville de Carhaix se situe au niveau de l'unité de traitement d'eau potable du Stanger.

*Stockage* : Le service dispose de 2 réservoirs : 1 500 m<sup>3</sup> et 600 m<sup>3</sup> soit 2 100 m<sup>3</sup>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Carhaix-Plouguer
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* :  Non  
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 14 novembre 2016  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* :  Non  
Schéma directeur en cours au niveau du syndicat du Stanger

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA Eau
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2028
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire :
- Gestion du service public de distribution d'eau potable incluant le droit exclusif pour le délégataire d'assurer le SP de distribution de l'eau potable aux abonnés à l'intérieur du périmètre, l'exploitation des ouvrages et installations du service, leurs fonctionnements, surveillance, entretien, maintenance et renouvellements (équipements, stabilisateurs de pression et appareils de régulation, branchement isolé, compteurs et accessoires), renseignements et conseils à la collectivité, relations avec les abonnés, facturation et recouvrement des redevances du service de l'assainissement.

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **8 003** habitants au 31/12/2017 (8 000 au 31/12/2016).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **4 378** abonnés au 31/12/2017 (4 354 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

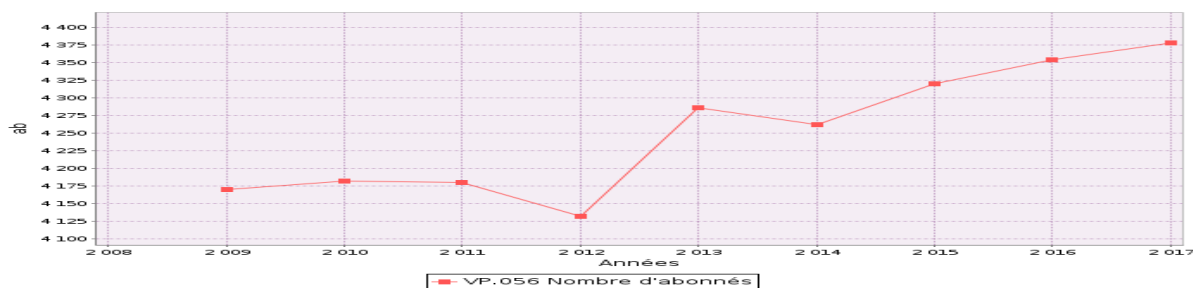
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Carhaix-Plouguer	4 354	4 372	6	4 378	0.6%
<b>Total</b>	<b>4 354</b>	<b>4372</b>	<b>6</b>	<b>4 378</b>	<b>0,6%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **34,65 abonnés/km** au 31/12/2017 (34,38 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,83 habitants/abonné** au 31/12/2017 (1,84 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **312,56 m<sup>3</sup>/abonné** au 31/12/2017. (284,32 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2016).

Le développement de l'activité économique explique l'augmentation de la consommation par abonné.



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

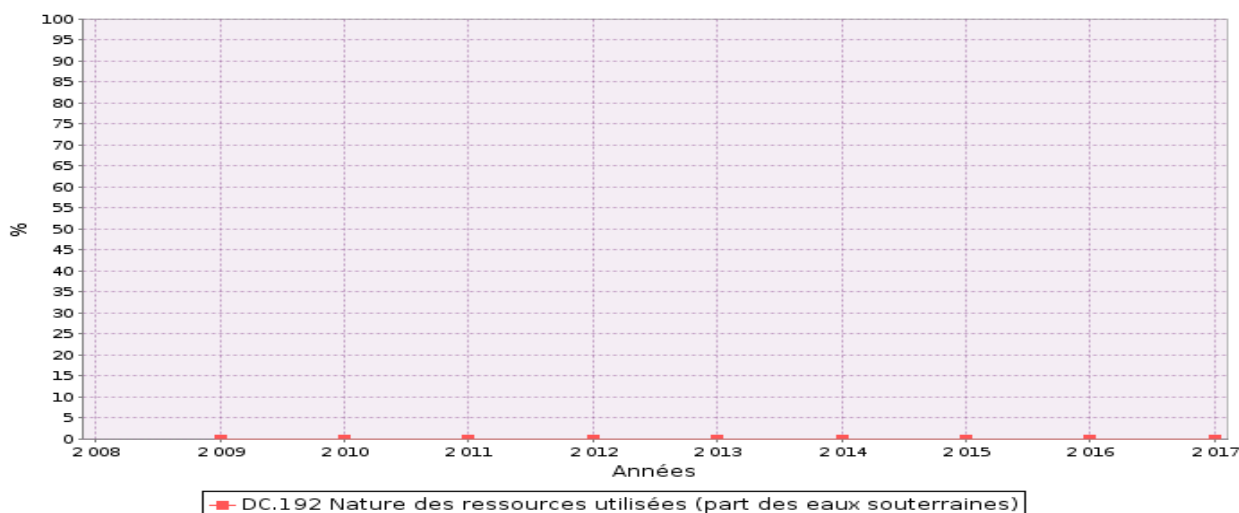


Le service public d'eau potable prélève **0 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2017 (0 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
[nom de la ressource]					
[nom de la ressource]					
<b>Total</b>					

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **0%**.



#### Information complémentaire :

Le prélèvement sur les ressources en eau est assuré par le syndicat de production d'eau potable du Stanger.

Les eaux prélevées sont exclusivement des eaux douces de surface (Hyères et Aulne)

2 036 430 m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2017 au global sur les 2 ressources soit + 5% / 2016. (1 937 006 m<sup>3</sup> en 2016)

## 1.5.2. Achats d'eaux brutes

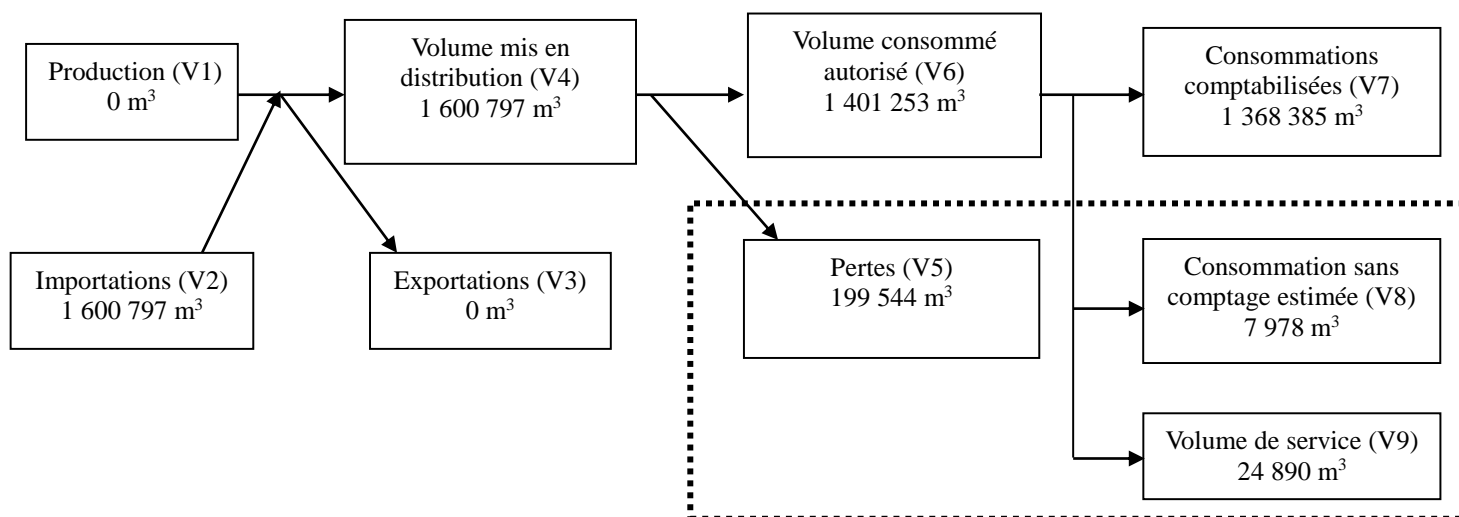


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : Non concerné

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Observations
<b>Total</b>	0	0	Pas d'achat d'eau brute

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



### 1.6.2. Production



Le service a 0 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	___%	

#### Information :

Le syndicat du Stanger a 1 station de traitement : la station du Stanger.

Le volume produit en 2017 est de 1 864 560 m<sup>3</sup> (1 781 469 m<sup>3</sup> en 2016 - 1 617 035 m<sup>3</sup> en 2015)

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



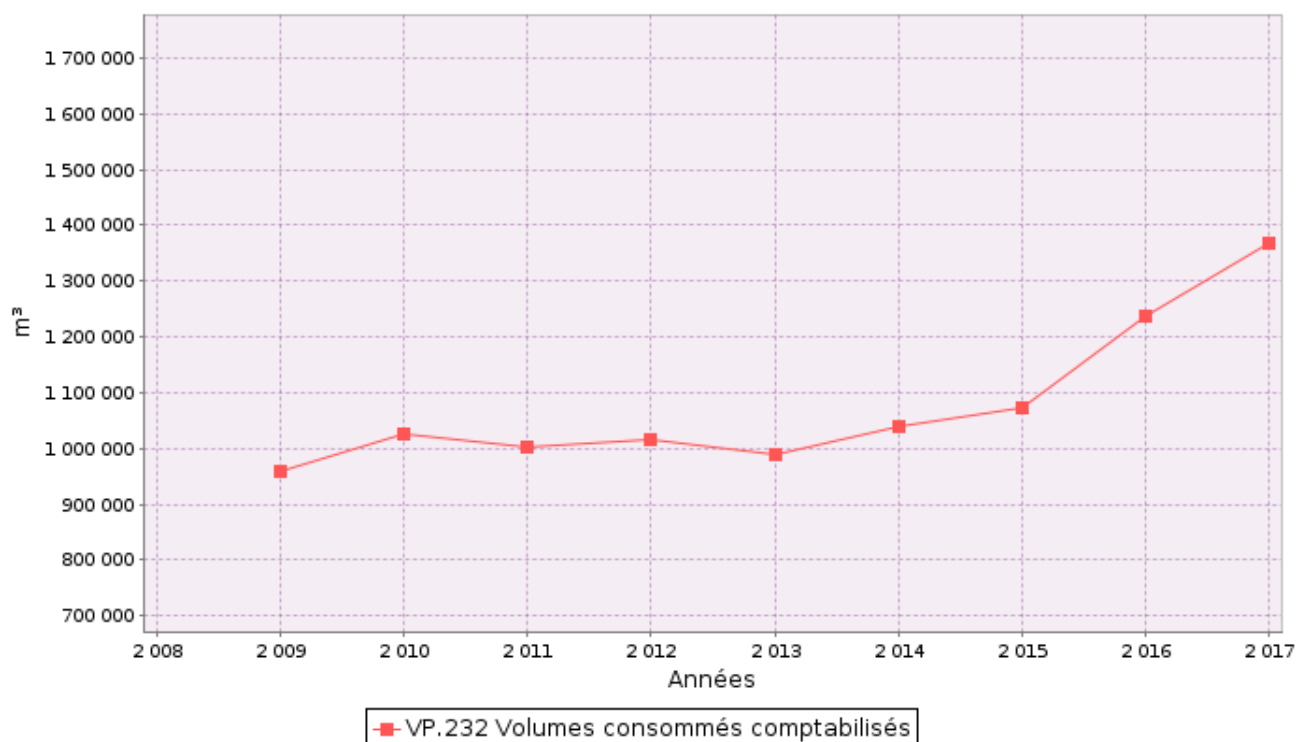
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Syndicat du Stanger	1 505 918	1 600 797	+6.3%	60
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>1 505 918</b>	<b>1 600 797</b>	<b>+6,3%</b>	<b>60</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	726 591	1 027 106	41,4%
Abonnés non domestiques	511 322	341 279	-33,3%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 237 913</b>	<b>1 368 385</b>	<b>10,5%</b>
Service de <sup>(2)</sup>	0	0	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>___%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	7 628	7 978	4,6%
Volume de service (V9)	23 992	24 890	3,7%

Le volume consommation sans comptage est le volume utilisé par des usagers connus, avec autorisation (essai PI/BI, manœuvre incendie, espaces verts sans compteurs, lavage de voirie, chasse d'eau sur réseau assainissement)

Le volume de service est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux, purge, lavage de conduite, analyseur en ligne...).

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 269 533	1 401 253	10,4%

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 126,36 kilomètres au 31/12/2017 (126,65 au 31/12/2016).

Remarque : l'évolution du linéaire est à relier à la mise à jour du SIG.



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	0 € au 01/01/2017
	0 € au 01/01/2018

Dans tableau ci-dessous :

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27/11/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

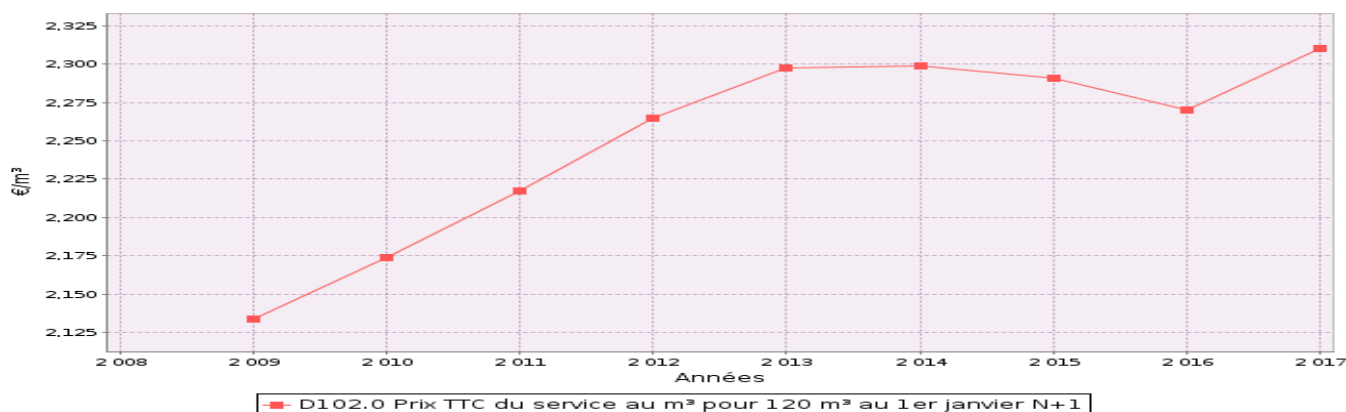
Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement y compris location du compteur	DN 15mm	14 €	14,72 €
	DN 20	17 €	17,84 €
	DN 25	25 €	26,24 €
	DN 30	35 €	36,76 €
	DN 40	37 €	38,84 €
	DN 50	89 €	93,44 €
	DN 60	109 €	114,44 €
	DN 65	109 €	114,44 €
	DN 80	194 €	203,72 €
	DN 100	204 €	214,20 €
	DN 150	234 €	245,72 €
	DN 300	314 €	329,68 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
Prix au m <sup>3</sup>	1 à 50 000 m <sup>3</sup>	0,620 €/m <sup>3</sup>	0,651 €/m <sup>3</sup>
	50 000 à 600 000 m <sup>3</sup>	0,590 €/m <sup>3</sup>	0,620 €/m <sup>3</sup>
	> 600 000 m <sup>3</sup>	0,495 €/m <sup>3</sup>	0,520 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	DN 15	30 €	29,68 €
	DN 20	33 €	32,64 €
	DN 25	41 €	40,56 €
	DN 30	51 €	50,46 €
	DN 40	53 €	52,44 €
	DN 50	105 €	103,88 €
	DN 60	125 €	123,68 €
	DN 65	125 €	123,68 €
	DN 80	210 €	207,76 €
	DN 100	220 €	217,66 €
	DN 150	250 €	247,34 €
	DN 300	330 €	326,50 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
Prix au m <sup>3</sup>	Client toute nature	0,8695 €/m <sup>3</sup>	0,8647 €/m <sup>3</sup>
	Industriel de 1 à 50 000 m <sup>3</sup>	0,4695 €/m <sup>3</sup>	0,4690 €/m <sup>3</sup>
	Industriel de 50 000 à 600 000 m <sup>3</sup>	0,4495 €/m <sup>3</sup>	0,4492 €/m <sup>3</sup>
	Industriel ≥ 600 001 m <sup>3</sup>	0,4395 €/m <sup>3</sup>	0,4393 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m <sup>3</sup>	0,3 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	14,00	14,72	5,1%
Part proportionnelle	74,40	78,12	5%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	88,40	92,84	5%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	30,00	29,68	-1,1%
Part proportionnelle	104,34	103,76	-0,6%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	134,34	133,44	-0,7%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	____%
Autre : .....	0,00	0,00	____%
TVA	14,23	14,43	1,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,23	50,43	0,4%
<b>Total</b>	<b>272,97</b>	<b>276,71</b>	<b>1,4%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,27</b>	<b>2,31</b>	<b>1,8%</b>



**ATTENTION :** l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 1 375 883 m<sup>3</sup>/an (1 261 589 m<sup>3</sup>/an en 2016).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Financement de travaux , remboursement de dettes

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	549 502.87	896 338.01	63.12%
<i>dont abonnements</i>	<i>96 058.04</i>	<i>69 500.41</i>	<i>-27.65 %</i>
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-3 089.57	- 4 353.21	40.90%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>546 413.30</b>	<b>891 984.80</b>	<b>63.24%</b>
Recettes liées aux travaux	198 875,74	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (préciser : loyer antenne relais téléphone sur château d'eau)	7 308.37	17 772.61	143.18%
<b>Total autres recettes</b>	<b>206 184.11</b>	<b>17 772.61</b>	<b>-91.38%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>752 597.41</b>	<b>909 757.41</b>	<b>20.88%</b>

#### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	846 472,45	907 864.02	7.25%
<i>dont abonnements</i>	<i>126 689,09</i>	<i>138 768.96</i>	<i>10.32%</i>
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-11 030.85	-10 251.58	-7.06%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>835 441,60</b>	<b>897 612.44</b>	<b>7.44%</b>
Recettes liées aux travaux	8 447,00	17 052.00	101.87%
Autres recettes (préciser : produits accessoires)	25 036,00	28 658,00	14.47%
<b>Total autres recettes</b>	<b>33 483,00</b>	<b>45 710.00</b>	<b>36.52%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>868 924 ,60</b>	<b>943 322.44</b>	<b>8.56%</b>

**Recettes globales (avec redevances AELB):** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 1 896 695 € (1 495 360 € au 31/12/2016).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	16	0	16	0
Paramètres physico-chimiques	18	0	16	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité- exercice 2016	Taux de conformité- exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	54,6%	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

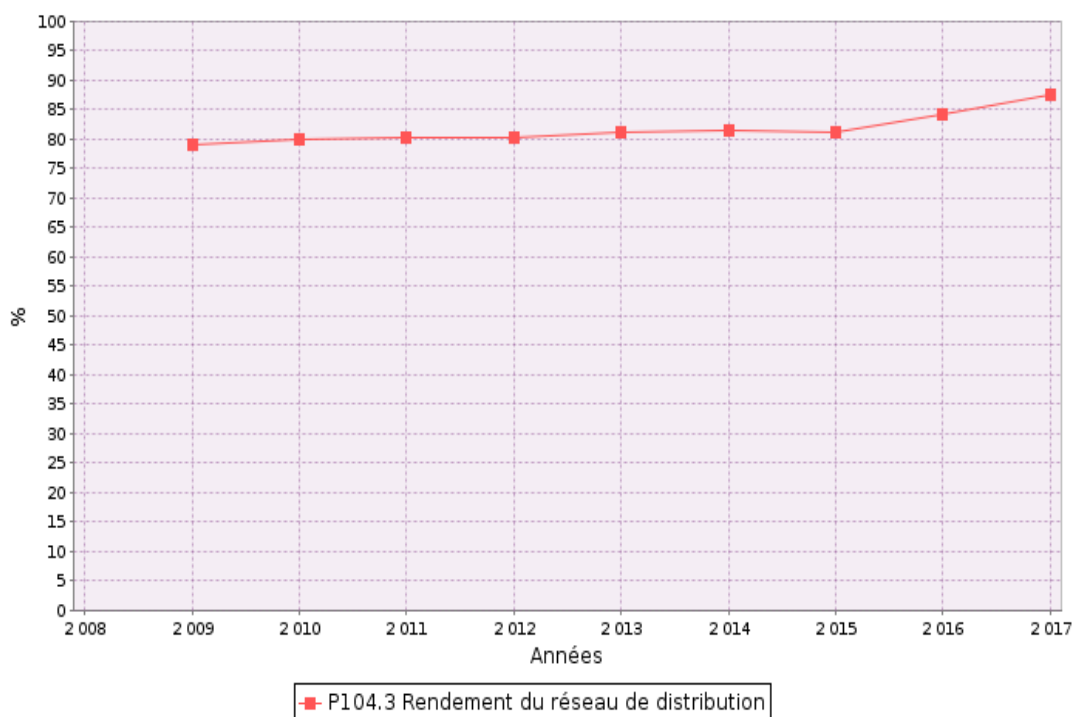
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	84,3 %	87,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	27,46	30,38
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	82,2 %	85,5 %



A noter que le rendement primaire minimum, fixé à 85% pour les communes urbaines, est atteint en 2017.

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **5 m<sup>3</sup>/j/km** (5,8 en 2016).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **4,3 m<sup>3</sup>/j/km** (5,1 en 2016).





### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	1.510	0	0.350	1.138	2.861

Au cours des 5 dernières années, 5,86 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,93%** (0,51 en 2016).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **60%** (60% en 2016).

#### Information complémentaire :

Les travaux sur la passe à poissons étant réalisés, Le syndicat du Stanger a engagé les études :

-Pour la mise en œuvre des stations d'alerte sur chaque des ressources avec une réalisation de travaux programmée en 2018.

-Pour la mise en œuvre de travaux de sécurisation contre les pollutions accidentelles sur la RD 787 avec une réalisation de travaux programmée en 2018.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	4 796	4 826
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb <i>identifiés</i> restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (collectivité + délégataire)	233 769	356 316.99
Montants des subventions en €	14 490	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	302 029.99	269 800.48
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	30 922.72
	en intérêts	13 318.32

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 81 009.04 € (81 009.04 € en 2016).

## 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



### Actions mises en œuvre par le délégataire dans le cadre du contrat de DSP :

#### Géolocalisation / modélisation

- Repérage du réseau en classe A (géolocalisation sur 2017 et recalage du réseau sur SIG sur 2018)
- Modélisation hydraulique du réseau : mise à jour annuelle

#### Recherche de fuite

- Acquisition en 2017 de prélocalisateurs acoustiques à poste fixe (10) + mobiles (18) avec 12 campagnes préventives /an
- Renforcement de la sectorisation du réseau pour passer de 9 secteurs à 18 secteurs : installation en 2018-2019 de 12 compteurs de sectorisation télégrés et fermetures de 8 vannes sur le réseau.

#### Surveillance de la qualité de l'eau

- Mise en place de 2 sondes Kapta pour la surveillance de la qualité de l'eau
- Modélisation annuelle de l'évolution du chlore dans le réseau

### Projets de travaux de la collectivité sur le réseau

Principaux Projets à l'étude	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € HT
<b>Amélioration rendement réseau ( renouvellement ) :</b>		
Impasse des oiseaux	2018/2019	17 300
Rue lamartine	2018/2019	23 800
Rue Marion du Faouet	2018/2019	14 700
Goastailen	2018/2019	20 000
Hameau des châtaigniers	2018/2019	15 000
Secteur Walkappel	2018/2019	74 000
Croas Lohou	2018/2019	22 000
Secteur le Stanger	2018/2019	40 000
Rue de la vallée	2018/2019	30 000
Rue du soleil	2018/2019	10 000
Impasse verger	2018/2019	15 000
<b>Extension / modification/dévoisement réseau :</b> Secteur Prévasy	2018/2019	45 000
Lotissement du Poher	2018/2019	30 000
Locaux associatifs	2018/2019	25 000

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année de réalisation	Montants en € HT
Renouvellement de réseau : rue Joseph Nédelec	2017	16 690
rue voltaire	2017	98 668
Roch Caer	2017	12 900
Renforcement de réseau : secteur Le pelem-pont bihan	2017	82 140
Extension réseau : sécurisation kergorvo	2017	12 438

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service eau et assainissement a reçu 14 demandes d'abandon de créance et en a accordé 14. 1 486,02 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0011 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2017 (0,0017 €/m<sup>3</sup> en 2016).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 000	8 003
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,27	2,31
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,3%	87,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	5,8	5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	5,1	4,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,51%	0,93%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0017	0,0011